

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 896

présenté par

M. Guillet, M. Breton, M. Straumann, M. Solère, M. Santini, M. Ollier et M. Myard

ARTICLE 17 SEPTDECIES

Supprimer l'alinéa 24.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la suppression proposée de l'alinéa 21.